

Règlement intérieur

Championnat Départemental du Pas-de-Calais

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Pas-de-Calais (CDJE62) organise le Championnat Départemental du Pas-de-Calais.

Le Championnat Départemental du Pas-de-Calais est réservé aux clubs du Pas-de-Calais.

Il se joue par équipe de quatre joueuses/joueurs, en système suisse.

Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes.

Article 2 : Composition de l'équipe

Les équipes sont constituées de 4 joueuses/joueurs, d'un même club, licencié.e.s A.

Il n'y a pas de limitation du nombre de joueuses et joueurs muté.e.s.

Article 3 : Inscription

Pas de droits d'inscription.

Les inscriptions sont à faire avant le 25 septembre de la saison en cours.

Article 4 : Calendrier

Les dates des rondes sont les mêmes que celles des régionales.

Les parties débutent à 14h15.

Article 5 : Règles du jeu

Les parties sont jouées conformément aux règles de la FIDE.

Le règlement est celui du Championnat de France des Clubs (A02) sauf pour les points suivants :

a) Nombre de rondes

Si il y a 7 ou 8 équipes engagées, le championnat se déroulera en système toutes rondes.

Si il y a moins de 7 équipes, le directeur des compétition déterminera le nombre de rondes.

S'il y a 9 équipes ou plus, le championnat se fera au système suisse en 7 rondes.

b) Départage

Le départage est effectué par les différentiels calculés sur l'ensemble de la compétition puis, en cas d'égalité, sur le nombre de points "pour" réalisés par les équipes à départager sur l'ensemble de la compétition. Si une égalité subsiste, on prend dans l'ordre la somme des différentiels au 1er échiquier, puis au 2ème, etc.

c) Arbitrage

La présence d'un arbitre dans la salle est fortement souhaitée, cet arbitre peut être joueuse/joueur (sauf participation le même jour à la Nationale 2 ou divisions supérieures).

Article 6 : Montées

Le nombre de montées sera déterminé par la ligue des Hauts de France.

Pour le CDJE62, le directeur de la compétition
Philippe Broutin